

Vigilance : arnaque au RGPD (Règlement général de protection des données)



Vigilance : arnaque au RGPD (Règlement général de protection des données)

Suite à l'entrée en application du règlement européen concernant la protection des données le 25 mai 2018, la CNIL appelle à la vigilance concernant les démarchages trompeurs.

En effet, des entreprises ont reçu un courrier au contenu à l'apparence sérieuse en leur rappelant leur obligation concernant le RGPD et en les invitant à les contacter par téléphone ou bien en

remplissant un questionnaire de pré diagnostic sur Internet pour se faire aider ; il se peut que d'autres arnaques similaires se mettent en place.

Attention toutefois, le règlement général de protection des données (RGPD) du Parlement européen est bel et bien entré en application le 25 mai 2018 et il est obligatoire pour toutes les entreprises de mettre en place et d'appliquer les grands principes du RGPD. Pour cela la CNIL vous propose un certain nombre d'outils.

Les outils proposés

Une permanence téléphonique de renseignements juridiques

Des questions/réponses mis en ligne sur le service besoin d'aide <https://www.cnil.fr/professionnel>

Une méthode en six étapes et un modèle de registre des traitements au format prévu par le règlement sont en ligne. www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes

La diffusion des lignes directrices élaborées par le G29 qui assurent une interprétation commune des points clés du RGPD est en ligne. <https://www.cnil.fr/professionnel>

Un logiciel pour réaliser son analyse d'impact sur la protection des données (PIA) est proposé (téléchargeable) <https://www.cnil.fr/professionnel>

Afin de favoriser le passage du correspondant informatique et liberté (CIL) au délégué à la protection des données (DPO), un formulaire de désignation du délégué est à disposition

Retrouvez la note concernant le RGPD ainsi que le dossier de la CPME pour la mise en place du RGPD en complément des outils de la CNIL :

[Note technique : Règlement général de protection des données personnelles du parlement européen \(RGPD\)](#)

[Guide CPME / CNIL sur le règlement général de protection des données personnelles](#)

À votre disposition, [le courrier frauduleux adressé aux entreprises](#). Si vous êtes contacté par une entreprise qui prétend pouvoir vous aider à mettre en place le RGPD et que vous avez le moindre doute, vous pouvez contacter la CNIL au : 01 53 73 22 22.

